

Des médecins demandent de libérer un dissident égyptien

CHAMP-DOLLON • *La santé physique et mentale de Mohamed El-Ghanam, interné à Champ-Dollon depuis 2007, serait en danger.*

PAULINE CANCELA

S'il n'est pas transféré à Belle-Idée, l'Égyptien Mohamed El-Ghanam pourrait mourir à Champ-Dollon. Cette conclusion adressée au juge Leonardo Malfanti par deux médecins responsables des unités pénitentiaires des HUG avait le mérite d'être claire, hier, au Tribunal d'application des peines et des mesures (TAPEM). Venus témoigner de l'état de santé physique et mentale de l'ancien dissident interné dans la prison genevoise depuis 2007, les spécialistes ont décrit «l'impasse thérapeutique» vis-à-vis d'un homme «de plus en plus replié sur lui-même». Avec l'avocat de la défense, ils demandent à la justice genevoise de libérer M. El-Ghanam, qui souffre de graves troubles psychiatriques et refuse d'être traité en milieu carcéral. Le Ministère public s'y oppose, jugeant l'homme trop dangereux. Le TAPEM tranchera dans les semaines à venir.

Ancien colonel de police passé dans l'opposition, Mohamed El-Ghanam a pu quitter l'Égypte de Moubarak avec l'aide de la Suisse qui lui a octroyé l'asile poli-

tique. Depuis, il aurait subi une longue descente aux enfers, persuadé d'être la victime des services secrets égyptiens et helvétiques. Il est arrêté en 2005 à la suite d'une bagarre, dont les contours demeurent flous à l'heure actuelle. En 2007, l'Égyptien fait l'objet d'un non-lieu sur la base d'une expertise psychiatrique concluant alors à un cas de «trouble délirant persécutoire». Il est enfermé à Champ-Dollon par mesure de sécurité.

«Si M. El-Ghanam reste là où il est, sa vie est en danger», a déclaré Hans Wolff, médecin responsable de l'unité de médecine pénitentiaire des HUG. «On arrive aux limites de ce qu'on peut envisager en milieu carcéral. Cet environnement est délétère et nuisible pour quelqu'un comme lui», a renchéri le docteur Ariel Eytan, responsable quant à lui de l'unité de psychiatrie pénitentiaire. D'après le spécialiste, l'état de M. El-Ghanam, un cas «très complexe», est proche de la «catatonie».

Depuis 2009, la situation se serait dramatiquement dégradée. Mohamed El-Ghanam s'oppose fermement à tout traitement et a refusé de s'alimenter à

plusieurs reprises. Une médication forcée n'est plus envisageable, car elle pourrait conduire à la mort du patient, ont précisé les médecins.

«M. El-Ghanam a besoin de changer de lieu de vie», a insisté Ariel Eytan, qui préconise une approche relationnelle. L'hôpital psychiatrique de Belle-Idée serait tout à fait en mesure de gérer son cas, sa dangerosité actuelle n'étant pas avérée.

Pour l'avocat de la défense, Pierre Bayenet, l'internement de M. El-Ghanam contrevient au Code pénal et à la Convention européenne des droits de l'homme. Il n'hésitera pas à recourir à la Cour de justice, puis au Tribunal fédéral. Présents à l'audience, le Collectif genevois pour la justice publique et le frère de l'interné, Ali El-Ghanam, soutiennent la thèse d'un complot. Il aurait été persécuté par le Service de renseignements de la Confédération après avoir refusé d'espionner pour leur compte la communauté musulmane de Genève. M^e Bayenet a relevé le rôle ambigu de la Suisse dans l'affaire. |



UN COLONEL BIEN ENCOMBRANT

INTERNEMENT Souffrant de troubles paranoïaques, Mohamed el-Ghanam, ancien dignitaire anti-Moubarak, refuse tout traitement. Il croupit dans la prison de Champ-Dollon depuis bientôt quatre ans.

Ol est l'un des premiers à avoir dénoncé la dictature de Hosni Moubarak. Aujourd'hui, le colonel égyptien Mohamed el-Ghanam croupit dans une cellule de Champ-Dollon. «Il est en train de mourir à petit feu», dénonce son avocat, Me Pierre Bayenet, qui a demandé, hier, au Tribunal d'application des peines et mesures sa mise en liberté. Enfermé dans son mutisme, souffrant à l'évidence de troubles paranoïaques et refusant tout traitement médical, l'ancien officier n'a pas voulu sortir de sa cellule. «On est en train de le tuer», estime son frère Ali el-Ghanam, qui vit à Washington.

Pressions

Agé de 54 ans, le colonel a rompu avec le régime en 1999. En 2001, il obtient son statut de réfugié politique en Suisse et suit des cours à l'Université de Genève. Selon ses dires, les services secrets suisses (le SAP, Service d'analyse et de prévention de l'époque) lui demandent d'infiltrer le centre islamique de Hani Ramadan. Il affirme dès lors avoir subi des pressions. Des menaces. C'est le début de sa descente aux enfers. Moha-

med el-Ghanam commence à soupçonner tout le monde, y compris ses voisins, de travailler pour des services de renseignements hostiles. En février 2005, il est arrêté par la police suite à une altercation au couteau. Il se retrouve inculpé de tentative de meurtre, incarcéré et remis en liberté avant d'être finalement déclaré «irresponsable».

Le 10 octobre 2005, le patron du SAP en personne, Urs von Daeniken (depuis remercié par la Confédération), s'adresse au Ministère public genevois pour le mettre en garde contre les propos de l'ancien dignitaire publiés dans la presse arabe. Extrait choisi: «Les Suisses ne pourront se soustraire à leur crime envers l'islam et les musulmans. Un jour nous attaquerons violemment et nous nous vengerons.» Mohamed el-Ghanam a aussi adressé plusieurs courriers à des personnalités politiques (Micheline Calmy-Rey, Samuel Schmid, Joseph Deiss, etc.), faisant état de «conséquences» à leur égard. Dix jours plus tard, la Brigade de recherche et d'investigations spéciales (BRIS) – qui bosse

en direct avec le SAP – dresse sur lui un rapport alarmant avant de l'envoyer au conseil de surveillance psychiatrique. Sur déci-

sion de ce dernier, l'homme est interné à Champ-Dollon. Il n'en ressortira plus. «Ce rapport est faussé!» dénonce Me Bayenet. Effectivement. Selon les

documents officiels en notre possession, la BRIS indique que M. El-Ghanam a «grièvement blessé une personne, lui plantant un couteau dans l'abdomen». La gendarmerie, elle (qui est intervenue sur les lieux), stipule en revanche que «personne n'a été blessé».

Le tribunal se réunira une nouvelle fois dans quelques semaines. Il compte sur un certificat médical «détaillé» pour se prononcer sur une éventuelle remise en liberté.

VALÉRIE DUBY

Michel Perret



« Il est fragile.
On est en train
de le tuer »

Ali el-Ghanam, frère de l'ancien colonel

Activités politiques dangereuses d'étrangers sur sol suisse

Question déposée par le conseiller national Oskar Freysinger, le 3 10.2005

Quelles mesures le Conseil fédéral entend-il prendre contre des ressortissants étrangers qui, depuis le sol suisse, développent des activités politiques représentant une menace pour notre pays ?

Ainsi en va-t-il de Monsieur Muhammad al-Ghanam, qui, tout en bénéficiant du statut de réfugié dans notre pays, en appelle à la haine et à la vengeance contre son pays d'accueil, la Suisse, sur Internet. Lorsque l'on sait quel impact ce genre d'appels peuvent avoir sur des jeunes islamistes, on peut craindre que le passage à l'acte ne soit plus qu'une question de temps.

Le Conseil fédéral partage-t-il cette inquiétude ?

Qu'entend-il entreprendre dans ce cas et quels sont les moyens d'action ?

Réponse du Conseil fédéral du 3 octobre 2005 (notre traduction)

Dans le cas qui est évoqué dans la question, il s'agit d'un réfugié politique contre lequel une procédure pénale a été entreprise suite à un délit avec violence. Depuis sa libération, il n'a cessé de lancer des reproches contre les autorités suisses, et il a présenté la Suisse comme un pays islamophobe dans de nombreux écrits adressés aux autorités et sur internet. Les services compétents de la Confédération suivent la situation de M. Muhammad al-Ghanam depuis quelques semaines, ils examinent les mesures possibles et jugent si la campagne contre la Suisse présente un danger. Pour le moment, il n'y a pas de menace évidente contre la sécurité de la Suisse, sous la forme d'une menace terroriste. Mais c'est possible que des tiers se laissent radicaliser par ces propos et c'est là qu'il pourrait y avoir un risque.

Dans ce cadre, les autorités compétentes examinent en particulier les mesures pénales et du droit des étrangers possibles contre M. Al-Ghanam, telles que le retrait du statut de réfugié, l'exclusion de l'asile ou une surveillance supplémentaire, pour le cas où ses déclarations dépasseraient la frontière des actes pénalement répréhensibles. D'autres mesures telles qu'une détention préventive, pour autant que M. Al-Ghanam remplisse les conditions, sont de la compétence des cantons. Nous avons des contacts avec les autorités cantonales.

En dernier recours, le Conseil fédéral pourrait prendre lui-même des mesures, sur la base de sa compétence constitutionnelle, si les activités de M. Al-Ghanam représentaient un grave trouble de l'ordre public, ou qu'il en allait de la sécurité intérieure ou extérieure de notre pays, alors que tous les autres moyens auraient été utilisés.

Le Conseil fédéral partage l'opinion que de tels agissements doivent faire l'objet d'une surveillance, pour qu'on puisse prendre à temps les mesures nécessaires et pour éviter une menace pour la Suisse. Dans le passé, sur la base de sa compétence constitutionnelle, le Conseil fédéral a décidé de prendre des mesures de renvoi ou d'interdiction de tenir des propos extrémistes. Il n'y a pas lieu de discuter publiquement aujourd'hui de quelles mesures il s'agit de prendre dans ce cas.